

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LAUZET UBAYE
SEANCE DU 19 MARS 2019 A 17H00

PRESENTS : Mme Agnès PIGNATEL, Mr Manuel SICELLO, Mr Michel BERNARD, Mr Didier FABRE, Mr Gérard HERMELIN et Mr Louis MOYERE.

ABSENTS EXCUSES : Mme Anaïs BONNAFOUX (donne son pouvoir à Mr Manuel SICELLO), Mme Françoise BRUN (donne son pouvoir à Mr Michel BERNARD), Mme Martine DOU (donne son pouvoir à Mr Gérard HERMELIN)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Louis MOYERE

Lecture est faite du compte-rendu du dernier conseil municipal, mise à l'approbation.

2019-20 OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET ANNEXE SEA

Sur proposition du 3ème Adjoint de la Commune, le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (Madame le Maire n'ayant pas participé au vote)

- **APPROUVE** le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2018 de Mme Le Receveur, pour le service S.E.A arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 25 954,36 €
RECETTES : 52 252,51 €
Soit un excédent de fonctionnement de 26 298,15 €
Un résultat excédentaire à la clôture de l'exercice 2017 de 92 815,83 €
En tenant compte de l'affectation de 23 725,02 €
à l'article 1068
Soit un résultat cumulé excédentaire pour l'exercice 2018 de **95 388,96 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 102 559,29 €
RECETTES : 72 039,68 €
Soit un déficit d'investissement de 30 519,61 €
Un résultat déficitaire à la clôture de l'exercice 2017 de 831,22 €
Soit un résultat cumulé déficitaire de **31 350,83 €**

- **APPROUVE** également les restes à réaliser de la section d'investissement 2018 qui s'établissent comme suit : DEPENSES : 96 758,22 €
RECETTES : 47 718,34 €
Soit un déficit d'investissement de clôture de **48 439,88 €**
- **DIT** que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement soit 95 388,96 € sera affecté à la section d'investissement au compte 1068 pour 79 790,71 € et reporté en recette de fonctionnement au compte 002 pour 15 598,25 €
- **DIT** que le résultat déficitaire de la section d'investissement de 31 350,83 € sera reporté en dépense d'investissement au compte 001

2019-21 OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING DU BOUAS

sur proposition du 3ème Adjoint de la Commune, le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (Madame le Maire n'ayant pas participé au vote)

- **APPROUVE** le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2018 de Mme Le Receveur, pour le service Camping du Bouas arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 111 468,57 €
RECETTES : 292 902,89 €
Soit un excédent de fonctionnement de 181 434,32 €
Un résultat d'exercice excédentaire à la clôture de l'exercice 2017 102 569,13 €
Soit un résultat excédentaire pour l'exercice 2018 de **266 401,64 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 184 945,65 €
RECETTES : 53 632,81 €
Soit un déficit d'investissement de 131 312,84 €
Un résultat d'exercice déficitaire à la clôture de l'exercice 2017 17 601,81 €
Soit un résultat déficitaire pour l'exercice 2018 de 148 914,65 €

- **DIT** que le résultat déficitaire de la section d'investissement de 148 914,65 € sera reporté en dépense d'investissement au compte 001
- **DIT** que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement soit 266 401,64 € sera affectés à la section d'investissement au compte 1068 pour 148 914,65 € et reportés en recette de fonctionnement au compte 002 pour 117 486,99 €

2019-22 OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET ANNEXE DE LA BUVETTE DU LAC

Sur proposition du 3ème Adjoint de la Commune, le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (Madame le Maire n'ayant pas participé au vote)

- **APPROUVE** le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2018 de Mme Le Receveur, pour le service Buvette du Lac arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 9 109,69 €
RECETTES : 8 092,92 €
Soit un déficit de fonctionnement de 1 016,77 €
Un résultat excédentaire à la clôture de l'exercice 2017 de 23 336,66 €
Soit un résultat excédentaire pour l'exercice 2018 de **22 319,89 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 1 666,67 €
RECETTES : 8 607,00 €
Soit un excédent d'investissement de 6 940,33 €
Un résultat excédentaire à la clôture de l'exercice 2017 de 9 535,20 €
Soit un résultat cumulé excédentaire pour l'exercice 2018 de **16 475,53 €**

- **DIT** que le résultat excédentaire de la section d'investissement de 16 475,53 € sera reporté en recette d'investissement au compte 001
- **DIT** que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 22 319,89 € sera reporté en recette de fonctionnement au compte 002

2019-23 OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT SAINT LAURENT

Sur proposition du 3ème Adjoint de la Commune, le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (Madame le Maire n'ayant pas participé au vote)

- **APPROUVE** le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2018 de Mme Le Receveur, pour le service Lotissement Saint Laurent arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 0,00 €
RECETTES : 0,00 €
Soit un résultat de fonctionnement de 0,00 €
Un résultat déficitaire à la clôture de l'exercice 2017 de 40 971,44 €
Soit un résultat déficitaire pour l'exercice 2018 de **40 971,44 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 0,00 €
RECETTES : 0,00 €
Soit un résultat d'investissement de 0,00 €
Un résultat déficitaire à la clôture de l'exercice 2017 de 457 180,72 €
Soit un résultat déficitaire pour l'exercice 2018 de **457 180,72 €**

- **DIT** que le résultat déficitaire de la section de fonctionnement sera repris en dépense de fonctionnement pour 40 971,44 € au compte 002
- **DIT** que le résultat déficitaire de la section d'investissement de 457 180,72 € sera reporté en dépense d'investissement au compte 001

Madame le Maire informe le Conseil municipal que suite à l'annulation du budget annexe du Lotissement Saint Laurent les résultats déficitaires de la section d'investissement et de fonctionnement seront retranscrits dans le budget primitif de la Commune.

2019-24 OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Sur proposition du 3ème Adjoint de la Commune, le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (Madame le Maire n'ayant pas participé au vote)

- **APPROUVE** le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2018 de Mme Le Receveur, pour la Commune arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 644 846,85 €
 RECETTES : 778 118,30 €
 Soit un excédent de fonctionnement de 133 271,45 €
 Un résultat excédentaire à la clôture de l'exercice 2017 de 1 017 219,84 €
 En tenant compte de l'affectation de 171 794,25 € au 1068
 Soit un résultat cumulé excédentaire pour l'exercice 2018 de **978 697,04 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 633 385,15 €
 RECETTES : 819 996,80 €
 Soit un excédent d'investissement de 186 611,95 €
 Un résultat déficitaire à la clôture de l'exercice 2017 de 75 686,93 €
 Soit un résultat cumulé excédentaire de **110 924,72 €**

- **APPROUVE** également les restes à réaliser de la section d'investissement 2018 qui s'établissent comme suit :

DEPENSES : 1 181 126,16 €
 RECETTES : 744 916,12 €
 Soit un déficit d'investissement de clôture de **436 210,04 €**

- **DIT** que le résultat excédentaire de la section d'investissement de 110 924,72 € sera reporté en recette d'investissement au compte 001
- **DIT** que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement soit 978 697,04 € sera affecté à la section d'investissement au compte 1068 pour 325 285,32 € et reporté en recette de fonctionnement au compte 002 pour 653 411,72 €

2019-25 OBJET : TARIF DES LOCATIONS SAISONNIERES DES GITES COMMUNAUX

Madame le Maire,
PROPOSE au conseil municipal de ne pas changer le tarif des locations des gîtes communaux et des suppléments.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **FIXE** donc les tarifs de location des gîtes communaux du 1^{er} avril 2019 à septembre 2020, comme suit :

	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Basse saison : Fin des vacances de la Toussaint jusqu'aux vacances de Noël et fin des vacances de Noël jusqu'aux vacances d'hiver	200 €	200 €
Moyenne saison : fin des vacances d'été jusqu'à la fin des vacances de Toussaint fin de vacances d'hiver aux vacances d'été,	300 €	300 €
Haute saison Vacances Noël et vacances d'hiver	410 €	410 €
Haute saison : Vacances d'été jusqu'à la 4ème semaine de juillet et de la 3ème semaine d'août à la dernière semaine d'août	410 €	410 €
Très haute saison : Vacances du 27 juillet au 17 Août 2019 ou du 25 juillet au 15 Août 2020	430 €	430 €
Week-end : 2 nuits hors vacances scolaires	150 €	150 €
Forfait ménage fin de séjour	50 €	50 €
Location draps lit une personne	9 €	9 €
Location draps lit deux personnes	10 €	10 €
Kit lavage	4 €	4 €
Connexion wifi par jour et par connexion	1 €	1 €

Frais de chauffage, d'eau et d'électricité inclus

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 752 du BP 2018 de la commune.
- **DIT** que les prix des locations seront applicables à compter du 30 septembre 2018.
- **DIT** que les prix des diverses prestations seront applicables à compter du 30 septembre 2018.

Madame le Maire,

INFORME les membres du conseil municipal de la nécessité de réaliser les travaux d'enfouissement du réseau de téléphonie en coordination avec l'enfouissement du réseau électrique « quartier la poste ».

DIT s'être assuré de l'opportunité et de la faisabilité de l'opération

INFORME que le coût prévisionnel des travaux est de 9 476,21€ HT et que le coût prévisionnel des honoraires et des imprévus est de 663,33€ HT soit un total pour l'opération de 10 139,54€ HT

- Montant TVA : 2 027,91€

PROPOSE de confier conformément à la loi n° 85-704 du 12/07/1985, relative à la maîtrise d'ouvrage public et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, au Syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence, par convention, une partie de ses attributions.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le programme de travaux de génie-civil du réseau de téléphonie « quartier de la poste »
- **APPROUVE** la convention de mandat, ci-jointe, à établir entre la commune et le SDE04
- **ACCEPTE** le plan de financement prévisionnel
 - Montant HT 10 139,54€
 - Montant TVA 2 027,91€
- **AUTORISE** Madame le Maire à suivre cette affaire, notamment à signer la convention de mandat susvisée et tous les documents y afférents
- **DIT** que la commune s'engage à verser sa participation au SDE04 en quatre annuités égales et à inscrire d'office la dépense au budget à compter de l'exercice budgétaire correspond à l'achèvement des travaux.

Questions diverses

Pas de questions diverses

La séance est levée à 19h30